

dient présentement de nouvelles normes fédérales pour l'isolation, normes intégrées au Code du bâtiment, en ce qui concerne la nouvelle construction domiciliaire.

- Des vérifications domiciliaires relatives à l'économie de l'énergie sont effectuées, dans le cadre du programme ÉNERGÉ, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et dans des collectivités choisies dans les sept autres provinces et les deux territoires.

- Des camionnettes d'information sur l'énergie ont parcouru la Nouvelle-Écosse, le nord de l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, et ont évalué les possibilités d'économies d'énergie dans les maisons et les usines.

- Douze secteurs clés industriels ont été réunis et incités à élaborer des objectifs volontaires d'économies d'énergie. Deux conférences nationales ont eu lieu.

- Des programmes fédéraux pour les économies d'énergie dans l'industrie et le monde des affaires sont actuellement appliqués en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard; ils totalisent 6,6 millions de dollars.

- On élabore présentement un programme d'information (par minibus) sur l'énergie, lequel fournira des analyses de la consommation industrielle.

- Dix manuels d'information destinés à l'industrie sont en voie d'être publiés. Ils ont comme but d'informer les hommes d'affaires et les industries au sujet des techniques d'économies d'énergie.

- Le matériel qui favorise les économies d'énergie a été exempté de la taxe de vente fédérale, et on permet une dépréciation rapide sur le matériel analogue.

- Un programme d'étiquetage de la consommation d'énergie des appareils électroménagers débutera cette année.

- Le gouvernement fédéral a entrepris le programme "Économisons 10" afin de réduire l'utilisation de l'énergie de 10%, et de la maintenir à ce niveau au cours des 10 prochaines années.

- De nouveaux codes du bâtiment ont été adoptés pour tous les immeubles fédéraux.

- On a répondu à plus de six millions de demandes visant à obtenir des livrets gratuits sur les économies d'énergie. Ces demandes ont été faites par des Canadiens conscients du problème énergétique.

Politique des approvisionnements

Dans le passé, les Canadiens ont bénéficié d'un approvisionnement stable et abondant de pétrole et de gaz naturel à bon marché, mais ils devront dépendre de sources d'approvisionnements en énergie beaucoup plus coûteuses dans l'avenir.

La politique fédérale s'est surtout préoccupée du fait de notre dépendance accrue du pétrole étranger, ce qui nous expose à de grands risques si l'accès aux approvisionnements du Moyen-Orient nous était fermé dans les années 1980. De plus, les coûts de ces approvisionnements seraient extrêmement élevés.

Aux termes de l'objectif fédéral d'autonomie en matière d'énergie, — objectif qui devrait être atteint d'ici 10 ans —, le Canada s'appuierait largement sur les sources canadiennes d'énergie dans les années à venir.

Les objectifs précis de politique sont les suivants:

- Garantir que notre dépendance nette à l'égard du pétrole importé en 1985 ne dépassera pas un tiers de nos besoins en pétrole;
- maintenir notre autonomie en matière de gaz naturel jusqu'à ce que les ressources du Nord puissent être acheminées vers les marchés dans des conditions acceptables;
- augmenter l'exploration et la mise en valeur, poursuivre les analyses des ressources et rassembler autant d'information que possible au sujet du potentiel national en pétrole et en gaz naturel, en charbon, en uranium et autres ressources énergétiques.

Mesures

Péto-Canada, notre société pétrolière nationale, joue un rôle important dans l'exploration qui se poursuit dans l'Arctique et au large de la côte est. Déjà 343 millions \$ ont été utilisés pour acquérir les titres détenus par l'*Atlantic-Richfield*, au Canada. Le gouvernement fédéral a fourni à Péto-Canada des crédits initiaux de 1,5 milliard de dollars.

Au fur et à mesure que les consommateurs paient davantage pour le pétrole et le gaz naturel, des fonds supplémentaires deviennent disponibles pour la prospection et la mise en valeur de sources énergétiques plus coûteuses.

Le gouvernement fédéral a investi lourdement dans les entreprises pétrolières et gazières. Trois cents millions \$ ont été investis dans la société

Syncrude du Canada Ltée qui commencera dès 1978 à produire du pétrole tiré des sables bitumineux de l'Alberta.

La société *Panarctic Oils Ltd.*, qui a obtenu des crédits du gouvernement fédéral, a eu de nombreux succès au cours de son exploration pour la découverte de gaz naturel dans l'Arctique. Les investissements fédéraux, dans cette société, totalisent 92 millions de dollars.

Depuis 1975, les modifications apportées aux taxes fédérales et provinciales ont favorisé les investissements dans l'exploration qui s'est poursuivie avec intensité en Alberta, où de nouvelles sources de gaz naturel ont été localisées. Les sociétés ont fourni des renseignements au gouvernement sur la façon dont elles dépensent les fonds provenant des prix plus élevés du pétrole et du gaz. Ce programme doit devenir obligatoire.

Dans l'avenir, on demandera aux sociétés qui possèdent des droits dans les zones qui pourraient receler du pétrole et du gaz naturel, de procéder à l'exploration dans un délai raisonnable.

Une loi et des règlements nouveaux, régissant le régime foncier, les redevances et une ligne directrice sur la participation canadienne, relative à environ 1,3 milliard d'acres de terre dans le Nord canadien et dans les régions pionnières productrices de pétrole et de gaz naturel, situées au large des côtes, seront présentés à la Chambre des communes au cours de la session actuelle. Comme mesure provisoire, le gouvernement mettra, de temps à autre, ces terres en disponibilité, sur une base sélective, en vue de leur exploration et de la mise en valeur de leurs ressources pétrolières et gazières. En outre, on a donné trois options de statut foncier aux personnes qui font une demande de concession en ce qui a trait à ces 31 millions d'acres de terre.

On a offert à Péto-Canada la première option en ce qui concerne les ententes sur l'exploration des régions pionnières, et au large des côtes qui contiennent du pétrole et du gaz; ces ententes s'appliqueront aux sept prochaines années, afin que cette société puisse bâtir son capital foncier. En outre, la participation canadienne dans l'exploration et la mise en valeur sera augmentée par l'option offerte à Péto-Canada, option qui l'autorise à acquérir jusqu'à 25% de l'intérêt économique direct pour les terres sur lesquelles aucune décou-